

Télétravail

La négociation est terminée

La direction va proposer un accord sur le Télétravail après deux séances de négociations. La précipitation est une nouvelle fois de mise...

Compte tenu de cette méthode, FO Énergie et Mines a exigé que la déclinaison de l'accord dans les métiers, fasse l'objet d'une négociation dans le cadre d'un réel dialogue social et ne découle pas d'une décision unilatérale de chaque direction.

Le paragraphe, ci-dessous, nous est apparu hasardeux :

*« Le présent accord définit les dispositions applicables au télétravail dans l'ensemble de l'Entreprise, notamment les critères d'éligibilité liés à l'activité, au poste et au lieu de travail.*

*Ces critères d'éligibilité au télétravail sont précisés par chaque Direction métier national, au regard de ses activités et des spécificités qui y sont attachées.*

*Dans ce cadre, les unités opérationnelles mettent en œuvre le télétravail, décident de la progression de son développement en tenant compte du contexte local pour assurer la meilleure intégration du télétravail aux organisations des équipes. »*

Si la rédaction reste dans l'état, chaque métier pourra décider à sa guise du développement du télétravail et des critères d'éligibilité...



FO Énergie et Mines s'interroge donc sur la posture d'EDF SA et de sa réelle volonté de mise en œuvre du télétravail ainsi que de celle de chaque Direction métier...

Nous attendrons la version finale de l'accord, que nous porterons à la connaissance des salariés et consulterons vos syndicats FO pour décider de notre position sur ce projet.